Cadre de mémoire

***Le soumissionnaire devra présenter son mémoire technique en suivant la présente trame.***

Les informations présentées dans la présente trame seront regroupées dans le document unique intitulé « mémoire technique ».

***En cas de groupement d’opérateurs économiques, un seul cadre de mémoire technique devra être remis.***

##### Le candidat doit impérativement respecter ce plan

***Les liens hypertextes ne sont pas autorisés et ne seront pas pris en compte dans le cadre de l’analyse***

**Pour chacun des critères et éléments demandés, le soumissionnaire veillera à décrire les mesures spécifiques, propres et adaptées aux besoins de l’EPMO-VGE qu’il s’engage à mettre en œuvre dans le cadre des prestations à réaliser au titre du marché.**

## CHAPITRE 1 – VALEUR TECHNIQUE *(CRITERE 1 : 60%)*

**1.1 : Pertinence des moyens humains ET ORGANISATION DE L’equipe *(SOUS-CRITERE 1.1 : 50%)***

### Pertinence des moyens et de l’organisation dédiés à **l’encadrement général (chargé d’affaires) et au suivi administratif du marché :**

Le candidat précise l'organisation, les effectifs qu’il envisage de mettre en place pour réaliser les prestations. Il remet les profils (CV non nominatifs) faisant notamment apparaitre l’expérience, et les qualifications des personnes dédiées à l'encadrement du marché.

### Pertinence des moyens et de l’organisation dédiés à l’encadrement **opérationnel sur site :**

Le candidat remet le profil (CV non nominatif) faisant notamment apparaitre l’expérience, les qualifications du chef de site.

Le candidat précise le rôle du chef de site dans le cadre des procédures d’achat.

Il décrit les délais et processus de traitement des commandes, indique le montant de la délégation accordée au chef de site pour réaliser les prestations du marché, notamment les commandes et les déclarations de sous-traitant….

Le candidat précise les modalités de suppléances et d’organisation en cas d’absence du chef de site.

### Pertinence des moyens et de l’organisation dédiés à l’exécution des missions :

Le candidat précise l'organisation, les effectifs, le volume d’heures, remet les profils et qualifications des personnels dédiés à l'exécution des prestations de maintenance. Il détaille sa réponse en fonction des tâches allouées par corps de métiers (CVC-D, plomberie sanitaire, protection incendie...). Il précise le volume d’heures affectées en fonction des tâches allouées.

Le volume d’heures sera analysé sur la base de l’onglet effectif de la DPGF à compléter par le soumissionnaire

**1.2 : METHODOLOGIE (SOUS-CRITERE 1.2 : 50%)**

#### Pertinence de la méthodologie d’exécution des prestations :

Le candidat présente une description détaillée de sa méthodologie pour la réalisation des opérations de maintenance notamment de :

* Maintenance préventive et corrective au titre du forfait
* Maintenance corrective au titre de la part à commande

### Prise en compte des contraintes du site :

Le candidat précise comment il adapte sa méthodologie aux contraintes du site s’agissant notamment d’interventions et de travaux sur un site patrimonial classé, de la prise en compte de la coactivité et de la proximité des visiteurs.

### Communications et livrables :

Le candidat présente les moyens de communication mis en place.

Le candidat justifie de la qualité des livrables remis dans le cadre du marché en proposant au moins un exemple de rapport mensuel et annuel.

Le candidat présente sa méthode de gestion documentaire.

## CHAPITRE 2 – ENJEUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE APPRECIES A PARTIR DES ELEMENTS REMIS DANS LE MEMOIRE *(CRITERE 2 : 10%)*

### Enjeux environnementaux

# Le soumissionnaire doit décrire la méthode envisagée pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de l’exécution des prestations. Cette partie doit décrire : toutes les mesures que le candidat s’engage à prendre pour limiter l’impact environnemental dans le cadre de l’exécution des prestations du marché, le soumissionnaire expliquera notamment son organisation concernant le tri des emballages et déchets, et l’enlèvement du matériel lié aux prestations, aux modalités déplacement des techniciens